

RECHERCHE

COMMISSION DE LA FISCALITÉ DES PREMIÈRES NATIONS



Jetons des ponts établissant un programme de facturation des frais de mise en valeur pour les Premières nations

Sur le territoire des Premières nations, on déplore un manqué d'infrastructures, notamment en ce qui concerne les réseaux d'aqueducs et d'égouts, les réseaux de distribution et les réseaux routiers. Ce manqué d'infrastructures contribue au coût élevé associé aux affaires dans les territoires des Premières nations. De plus, l'absence de politiques ou de règlements prévoyant de telles infrastructures ne fait qu'accroître l'incertitude des investisseurs potentiels, ce qui augmente les risques inhérents aux investissements.

La politique sur les frais de mise en valeur (FMV) complète le financement des infrastructures, tout en réduisant l'incertitude et les risques assumés par les investisseurs. Les FMV sont facturés aux investisseurs qui exploitent des sites. Ces frais contribuent à payer le coût actuel de l'expansion des infrastructures et à compenser celui de leur remplacement et de leur dépréciation. Les sites peuvent donc être mis en valeur et les communautés bénéficient des retombées qui en découlent. Parmi ces retombées, citons : des emplois, la fourniture de biens et services aux résidents, des recettes fiscales et même le soutien financier, par les utilisateurs commerciaux, de l'infrastructure et des services destinés aux utilisateurs résidentiels. La plupart des

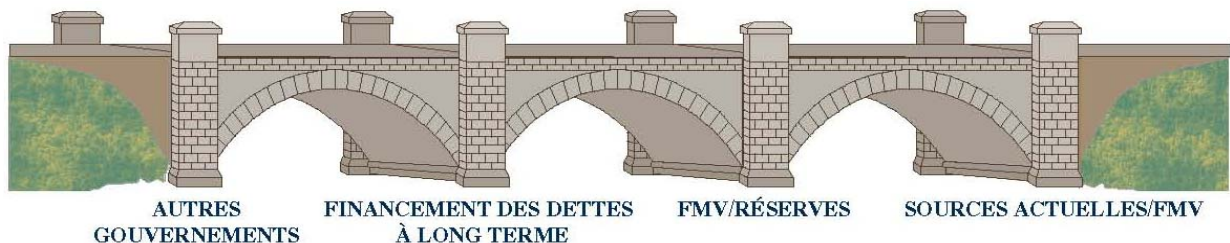
municipalités se sont dotées d'une politique sur les frais de mise en valeur. Jusqu'à présent, cependant, les gouvernements des Premières nations ne se prévalent pas des FMV dans le cadre de leur système de développement économique.

Comment les municipalités financent-elles les infrastructures ?

Grâce à de multiples sources de revenus, une administration locale est en mesure (parfois en collaboration avec d'autres) d'aménager des infrastructures de base, de les étendre dans des régions sous-développées et de les entretenir, comme l'illustre le diagramme qui suit. Chacun des piliers du pont représente un mode différent de financement des infrastructures. Au Canada, les administrations locales disposent d'appuis suffisants, ou de sources de revenus, pour parachever le pont, autrement dit, pour fournir les infrastructures requises.

Par contre, les gouvernements des Premières nations ne disposent guère, sur leurs territoires, de sources de financement des infrastructures. Leurs sources de financement, ou leurs piliers, ne suffisent pas pour parachever le pont, donc pour prévoir les infrastructures requises.

Sources municipales de financement des



Défi	Description	Solution
Réduction des coûts de recherche	Comparativement à d'autres gouvernements, les Premières nations semblent faire moins de marketing pour leur territoire.	
Dissociation incomplète entre la politique et l'administration	Lorsque la politique se distingue de l'administration, les investisseurs savent que le cadre de réglementation est équitable et stable.	CCFI/CFPN Renforcement des institutions et coordination (APN et MAINC).
Renforcement des capacités administratives	La plupart des Premières nations ne sont pas dotées d'une procédure administrative pour faciliter les investissements.	Examen de la SLT du MAINC Conseil de gestion financière des Premières nations (CGFPN). Programme sur les FMV
Plus grande certitude sur le plan de la réglementation	Les Premières nations ne disposent pas d'un ensemble de lois régissant l'utilisation et la mise en valeur de leurs terres.	Une loi des Premières nations sur la gestion des terres. Programme sur les FMV CCFI/CFPN Examen de la SLT
Réticence de l'État à prendre des risques	Ce problème se manifeste lorsqu'il faut négocier des baux.	Une loi des Premières nations sur la gestion des terres. Examen de la SLT du MAINC
Développement d'une infrastructure compétitive	La plupart des grands projets d'investissement sur les territoires des Premières nations ont nécessité de grandes améliorations sur le plan de l'infrastructure.	CCFI/CFPN Programme sur les FMV Administration financière des Premières nations (AFPN).
Meilleur accès au financement	L'essor des économies des Premières nations a été fortement entravé par le financement de l'infrastructure publique et des aménagements privés.	(AFPN) Programme sur les FMV

Une politique sur les FMV contribuera-t-elle à réduire les coûts associés aux affaires ?

Pour les gouvernements des Premières nations, le renforcement des capacités et la réduction des coûts associés aux affaires présentent de nombreux défis complexes. Il faut donc adopter une démarche polyvalente pour les relever et les FMV en feront partie intégrante. On peut voir, dans le tableau qui suit, dans quelle mesure le programme de FMV résout plusieurs problèmes inhérents à la mise en valeur commerciale sur le territoire des Premières nations.

Recherches à faire : Pratiques exemplaires pour l'établissement des taux

Il ressort clairement de ce projet de recherche que, dans certains territoires, il n'existe pas de lien direct entre l'aménagement d'infrastructures et les FMV. Si ces derniers sont trop élevés, ils risquent de compromettre les mises en valeur. En l'absence de lien direct, les investisseurs pourraient se demander si les FMV seront utiles à leurs projets et en arriver à la conclusion que les FMV constituent une autre source de revenus pour ceux qui les perçoivent. Dans pareils cas, les FMV augmenteraient les coûts associés aux affaires, au lieu de les réduire comme on le souhaiterait. Il reste donc à faire des recherches dans ce domaine, notamment à analyser les différentes méthodes de calcul des FMV et les réactions qu'elles suscitent de la part des investisseurs.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :
Siège social de la CFPN
(250) 828-9857

www.fntc.ca

Bureau de l'Est de la CFPN
(613) 789-5000